

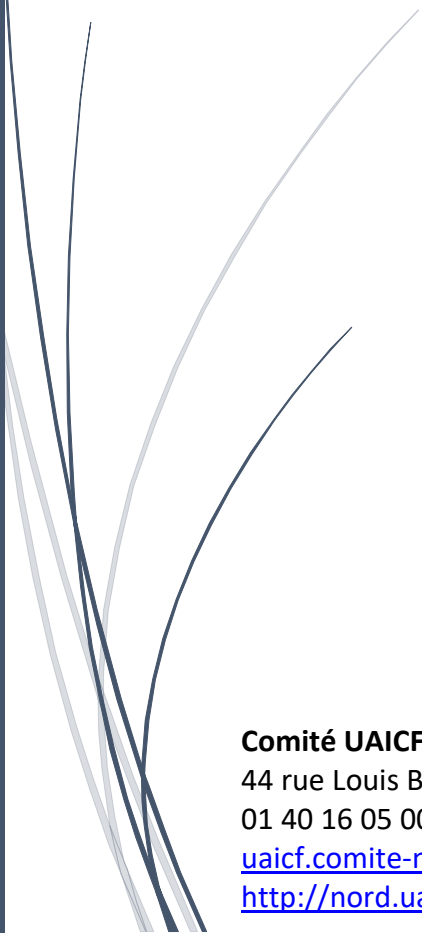
A dark blue vertical bar on the left side of the page, with a blue arrow pointing to the right, overlapping the text.

Conseil d'administration du comité UAICF Nord

vendredi 5 février 2021

Par visioconférence via Skype

Procès-verbal

A series of thin, curved lines in shades of blue and grey, resembling stylized grass or reeds, located in the bottom left corner.

Comité UAICF Nord
44 rue Louis Blanc – 75010 Paris
01 40 16 05 00
uaicf.comite-nord@wanadoo.fr
<http://nord.uaicf.asso.fr>

UAICF
UNION ARTISTIQUE ET INTELLECTUELLE DES CHEMINOTS FRANCAIS

Étaient présents :

Pierre Miguel	Vice-président
Jean-Jacques Gondo	Vice-président
Georges Wallerand	Secrétaire
Pascal Chabot	Secrétaire adjoint
Yvon Leleu	Trésorier
Philippe Lecoq	Trésorier adjoint
Gérard De Beukelaer	Administrateur
Arlette Galhaut	Administratrice
Hervé Darras	Administrateur
Jean-Marc Cardon	Administrateur suppléant

Secrétariat :

Saliha Mahjoub

Étaient excusés :

Pierre Hanar	Président – représenté par Philippe Lecoq
Lucien Charloton	Administrateur
Michèle Karafa	Administratrice – représentée par Yvon Leleu
Philippe Gambier	Administrateur suppléant
Pierre Marie Jumeaucourt	CASI de Paris-Nord

Étaient absents :

Claudy Muzeaux	Vérificateur aux comptes
Fabrice Lannois	CASI d'Amiens
Alexandre Kikos	CASI de Nord-Pas-de-Calais

Ordre du jour :

- 1) élection du bureau du comité Nord,
- 2) questions diverses.

M. Hanar, président sortant, ne pouvant être présent ce jour, s'est excusé. M. Miguel, vice-président, le remplace pour ce premier conseil d'administration de l'année par visioconférence et ouvre la séance à 10 h 00.

Il remercie les administrateurs de leur présence et présente les excuses de Mme Karafa, MM Hanar, Charloton, Gambier et Jumeaucourt. Ce dernier, membre de droit, compte tenu du court délai de l'envoi de la convocation n'a pas pu assister à cette réunion. Il invite ensuite les participants à examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Élection des membres du bureau

M. Miguel présente les pouvoirs des excusés :

- M. Hanar donne pouvoir à M. Lecoq,
- Mme Karafa donne pouvoir à M. Leleu.

M. Miguel annonce la décision de M. Hanar de ne plus se présenter au poste de président du comité Nord. Il convient donc de le remplacer à ce poste. M. Miguel présente sa candidature et est élu à l'unanimité.

Pour les postes de vice-présidents, M. Miguel, nouveau président du comité, explique le souhait de M. Hanar de rester au sein du bureau notamment pour la passation et la continuité des dossiers en cours et présente donc sa candidature au poste de vice-président.

Seuls candidats à ces postes, M. Hanar est élu premier vice-président et M. Gondo réélu deuxième vice-président.

Pour les postes de secrétaire et secrétaire adjoint, aucune nouvelle candidature n'est présentée. MM Wallerand et Chabot sont réélus à l'unanimité.

Pour les postes de trésorier et trésorier adjoint, aucune nouvelle candidature. MM Leleu et Lecoq sont réélus à l'unanimité.

La nouvelle composition du bureau du comité UAICF Nord est la suivante :

Pierre Miguel	Président
Pierre Hanar	Vice-président
Jean-Jacques Gondo	Vice-président
Georges Wallerand	Secrétaire
Pascal Chabot	Secrétaire adjoint
Yvon Leleu	Trésorier
Philippe Lecoq	Trésorier adjoint

Nathalie Bayard et Claudy Muzeaux sont reconduits à leur poste de vérificateurs aux comptes.

L'ensemble du conseil d'administration remercie M. Hanar pour toutes ces années passées au poste de président du comité Nord et, plus largement, pour son engagement dans le mouvement associatif.

M. Guinan, administrateur au conseil d'administration, a présenté sa démission en début d'année de tous les postes à responsabilité qu'il occupait à l'UAICF. Nous le remercions aussi pour son travail réalisé durant de nombreuses années en qualité de vice-président du comité Nord, président puis coordinateur de la commission nationale de musique et président de la commission régionale de musique.

2. Questions diverses

- **2021, année européenne du rail**

M. Gondo rappelle que l'année 2021 est dénommée par décision politique « **2021, Année européenne du rail** ». À cette occasion, l'AACFF, sous l'égide du comité Nord, organisera le premier salon virtuel de l'image « Arts sur Rail » au niveau FISAIC avec l'accord de son président Philippe Rouche. Il s'agit d'une exposition de photos et arts graphiques et plastiques sur le thème ferroviaire. Il aura lieu du 25 octobre au 5 décembre 2021.

Un cahier des charges (joint à ce PV) a été établi pour l'organisation de cette manifestation. Le dossier d'inscription et le règlement sont en cours de réalisation. Ils seront adressés à l'ensemble des associations photo et peinture de l'UAICF ainsi qu'aux pays membres de la FISAIC.

M. Wallerand précise à ce propos que le prochain numéro des Échos du Nord sera un tirage spécial « Année européenne du rail ». Dans cette édition sera intégré le nouveau livret du Module Junior édité à l'initiative de Pierre Lherbon. Il précise que ce livret a été traduit en espéranto et le sera également en allemand, anglais, tchèque... en vue d'être largement diffusé au niveau international.

- **Réunion avec le CASI de Paris-Nord**

Une réunion avec le CASI de Paris-Nord, le comité Nord et les représentants des orchestres concernés par un déménagement, à savoir, OHCF, ONHC et OSYR, s'est tenue le 28 janvier dernier, au 44 rue Louis Blanc.

Le prochain déménagement prévu à Drancy est loin de convenir aux intéressés. Entre autre, l'Orchestre d'Harmonie du Chemin de Fer de Nord (OHCF) craint fort de perdre de nombreux musiciens en raison, principalement, de l'éloignement de Paris de ces nouveaux locaux. La SNCF n'a proposé aucune autre solution. M. Chabot a rédigé un exposé sur la situation joint en annexe.

M. Wallerand rappelle que deux orchestres (ONHC et OSYR) sont rattachés au comité des Services Centraux mais actuellement logés par le CASI de Paris-Nord. Il rappelle que, La voie du son, également logée par ce CASI a quitté le comité UAICF Est pour rejoindre celui du Nord. Il serait logique, selon lui, que ce transfert s'applique à tous.

M. Chabot a déjà discuté de cette situation en conseil d'administration de l'ONHC. Ses membres ont décidé de rester au comité des Services Centraux car son statut d'orchestre national lui permet de participer aux festivals internationaux d'harmonies.

M. Wallerand a profité de cette rencontre pour exprimer son regret de constater l'absence des membres de droit aux réunions statutaires de notre comité. À son avis, ce genre de problème lié à la gestion des locaux transférés serait plus facile à régler ensemble. Il rappelle à ce propos que le code du travail précise qu'au sein d'une association d'entreprise, la moitié des administrateurs, dits membres de droit, doivent être désignés par le comité d'entreprise qu'ils représentent.

M. Jumeaucourt rappelle qu'il a participé une fois au conseil d'administration du comité Nord. La raison de ses absences est due au fait qu'il n'est pas invité à ces réunions. M. Wallerand s'étonne de cette réponse et indique qu'il vérifiera. En fait, les convocations sont envoyées régulièrement à l'ensemble des membres élus et membres de droit mais les réponses de ces derniers sont toujours négatives, ce qui est regrettable.

Lors de cette même réunion, M. Wallerand a remis en main propre à M. Jumeaucourt copies des courriers de demandes et de rappels relatifs au versement des subventions pour achat de matériel des exercices 2019 et 2020. À ce jour, le comité est toujours en attente d'une subvention du CASI d'un montant total de 11 000 € à reverser aux associations de la région de Paris-Nord. M. Jumeaucourt pense que cette situation est peut-être liée au fait que le comité n'a pas adressé son rapport d'activités au CASI. Après vérification, il s'avère que ce document, comme chaque année, lui a bien été communiqué.

▪ Subventions

Concernant le versement des subventions aux associations et pour éviter tout problème d'encaissement ou pertes de chèques, le conseil d'administration prend la décision d'utiliser dorénavant le virement bancaire. Pour ce faire chaque association devra transmettre son RIB au comité Nord.

M. Lecoq propose également de quitter la banque postale avec laquelle le comité rencontre nombre de problèmes, pour prendre un compte au Crédit agricole. Le conseil d'administration donne son accord.

Subvention pour achat de matériel des Magiciens d'Abord : lors du traitement des demandes envoyées par les associations, une erreur s'est glissée dans la saisie du montant versé à l'association. M. Gambier a donc reçu un chèque de 19,35 € au lieu de 190,35 € d'où son étonnement. Un chèque complémentaire de 171 € lui sera donc adressé en complément dans les plus brefs délais.

• Associations

Art et Déco d'Avion : suite à d'importants problèmes de santé et en l'absence d'activités, Mme Karafa a décidé de mettre son association en sommeil. Dès que la situation le permettra, elle reprendra du service avec l'ensemble des adhérents.

Cercle artistique des cheminots Saint-Quentinois : l'association a été dissoute fin septembre 2019. Les responsables ont rencontré des problèmes lors de la clôture des comptes. À ce jour, aucun transfert de ses réserves financières n'est parvenu au comité Nord. Ce cas sera étudié lors de la prochaine réunion de bureau et il conviendra d'inviter M. et Mme Maternowski pour éclaircir la situation.

• Dates des conseils d'administration 2021

- 16 mars,
- 8 juin,
- 14 septembre,
- 14 décembre.

Concernant l'assemblée générale 2021, il est encore tôt pour en déterminer la date. Face à l'avenir incertain, nous ne savons pas s'il soit possible de la tenir en présentiel durant le premier trimestre. Ce point sera évoqué à la prochaine réunion de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Miguel remercie les participants et lève la séance à 11 h 15. La date de la prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au **mardi 16 mars 2021 en présentiel ou visioconférence selon l'évolution de la situation sanitaire.**

NB : pour contacter Pierre Miguel : 06 24 27 04 15 - pierre.miquel@reseau.sncf.fr

Georges Wallerand
Secrétaire du comité UAICF Nord

ARTS SUR RAIL
1^{er} salon virtuel de l'images ferroviaire



Cahier des charges

Réunion du samedi 12 décembre 2020 en visioconférence

Participants : Georges Wallerand, Jean-Jacques Gondo, Nathalie Bayard et Saliha Mahjoub

Projet :

- Nom de la manifestation : Arts sur Rail – 1^{er} salon virtuel de l'images ferroviaire.
- Année : 2021, l'année européenne du Rail.
- Dates de la manifestation : du 25 octobre au 4 décembre 2021.
- Thème : ferroviaire.
- Disciplines : photographie et arts graphiques et plastiques.
- Président du salon : Pierre Hanar.
- Deux responsables par discipline :
 - AGP : Jean-Jacques Gondo et Georges Wallerand,
 - Photo : Arlette Galhaut et Michel Bour (à confirmer).
- Participants : associations photo et AGP du comité Nord, UAICF et FISAIC.

Organisation :

- Première réunion entre les responsables en janvier 2021.
- Rédaction du règlement intérieur du salon :
 - 3 photos par auteur,
 - procédure pour sélection et envoi des photos des œuvres.
 - jury AGP : MM Daroux, Pâris, Olczak,
 - jury Photo : voir avec Arlette,
 - prix à déterminer (prix de la FISAIC, UAICF, La vie du Rail, comité Nord, CASI Paris-Nord, AACFF).
- Inscription du 1^{er} mars au 31 mai 2021 (deux points de relances en juillet et septembre).
- Dates envoi des photos : du 1^{er} septembre au 8 octobre 2021.
- Lancement du site internet : entre le 11 et 22 octobre 2021.

Communication :

- Site internet (Nathalie Bayard et Saliha Mahjoub)
- Flashcode (Saliha Mahjoub).
- Logo spécial pour le salon (Jean-Jacques Gondo)
- Logo de l'année du Rail
- Affiche de la manifestation (Saliha Mahjoub).
- Communiqué de presse (Georges Wallerand), à décliner en flyer.
- Sponsors :



<p>FISAIC</p>  <p>www.fisaic.org</p>	<p>UAICF nationale</p>  <p>www.uaicf.asso.fr</p>	<p>CASI SNCF de Paris-Nord</p>  <p>www.casipno.fr</p>
<p>Conseil européen</p>  <p>https://europa.eu</p>	<p>La Vie du Rail</p>  <p>www.laviedurail.com</p>	<p>Union internationale des chemins de fer (UIC)</p>  <p>https://uic.org</p>

Réunion au Comité Nord UAICF du 28/01/2021

Ordre du jour : Locaux des orchestres au 88 rue F. MARCEAU à DRANCY

Etaient présents :

CASI de PARIS NORD : Pierre Marie JUMEAUCOURT, Céline BOWNAMANA secrétaire adjointe et Corinne X chargée des associations.

Orchestre d'Harmonie du Chemin de Fer du Nord : Paule LEFEBVRE KROL, Benoit BOUTEMY et René ROLEZ.

Orchestre National d'Harmonie des Cheminots : Pascal CHABOT

Orchestre Symphonique du Rail : Denis LIGONNIERE

Comité UAICF Nord : Georges WALLERAND

Un historique est fait sur les différents déménagements depuis notre départ du 39 ter Bd de La Chapelle jusqu'à la Porte de La Villette ainsi que les conditions déplorables des répétitions actuelles : locaux insalubres, non-respect des normes de sécurité, etc...

Les locaux proposés à Drancy sont dans un bâtiment qui a été mis à disposition du CASI de Paris Nord par la SNCF au titre des installations sociales transférées. Le bâtiment est un ancien cabinet médical fermé en 2014. Lors de la 1ere visite du 03/02/2020 avec M Yvon MONTADOR de la Direction immobilière IDF de la SNCF, des perspectives d'aménagement satisfaisaient, alors, les responsables des trois orchestres. Seul l'Orchestre d'Harmonie du Chemin de Fer du Nord mettait une réserve sur la localisation de la salle car seuls 9 musiciens sur 40 se déplaceraient pour répéter dans ces nouveaux locaux, ce qui entrainerait la disparition de l'association.

Les transformations envisagées pour l'aménagement d'une salle de répétition d'au moins 120m² sont importantes et trop onéreuses. Les poteaux de soutènement de la terrasse n'étant pas supprimés ; la salle est alors un « L » non compatible avec le cahier des charges proposé.

Il est rappelé que le transfert de locaux associatifs doit se faire selon le rapport PIROT qui oblige la SNCF à restituer la même surface aux associations déplacées, malheureusement sans tenir compte des spécificités des activités pratiquées.

A défaut de Drancy, plusieurs pistes sont proposées : profiter des travaux de la Gare du Nord pour récupérer une salle ou en louer une, à la mairie du 10^e arrondissement, dans un conservatoire, la RATP, la Poste, la Sirène, MPAA ... Il est demandé si le coût de la location pourrait être pris en charge par la SNCF ou le CASI de Paris-Nord.

M JUMEAUCOURT dit que les locaux intramuros sont ou vont être tous vendus : Les bureaux actuels de la Gare du Nord vont être délocalisés à La Plaine St Denis, les associations du stade des Fillettes (Porte de la Chapelle) vont devoir partir à Ermont. Les locaux de Drancy ont été mis à la disposition du CASI et nous devons faire avec.

Les CASI ont de plus en plus de mal à défendre les associations qu'elles soient culturelles ou sportives d'autant qu'il y a de moins en moins de cheminots et que les interlocuteurs de la SNCF n'ont plus la fibre associative.

Le CASI n'est pas associé aux travaux de réaménagement de la gare du Nord.

La proposition de prendre en charge la location d'une salle dans Paris sera proposée au Président du CASI, M FAUSSURIER.

M JUMEAUCOURT demande que tous courriers échangés entre les associations et la SNCF lui soit adressés afin qu'il soit avisé des affaires en cours pour optimiser les négociations.

Il n'y a, pour le moment, aucune date prévue pour le déménagement en espérant que l'on sera avisé suffisamment tôt pour s'y préparer.